

AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

À sa séance du 10 novembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- CA-24-244 intitulé Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 1 621 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière;
- CA-24-245 intitulé Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Ces règlements ont ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui les a approuvés le 26 janvier 2016 : ils entrent en vigueur à la date du présent.

Ces règlements peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 30 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie